

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2021 – 18h00

Délibération n°2021/142

Date de convocation : 3 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Busigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (53 titulaires et 1 suppléant) :**

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres excusés (3) :**

DOYER Claude, BONIFACE Patrice, PLATEAU Marc

**Membres absents (5) :**

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, GERARD Jean-Claude, BASQUIN Etienne, SOUPLY Paul

**Membres ayant donné procuration (12) :**

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, BALÉDENT Matthieu à RICHOMME Liliane, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis à POULAIN Bernard, HISBERGUE Antoine à BONIFACE Didier, MATON Audrey à PRUVOT Brigitte, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine à POULAIN Bernard, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caulery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estournel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

## **Délibération n°2021/142 : Portant ouverture de poste et modification/mise à jour du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Actuellement, le tableau des effectifs est le suivant (délibération 2021/33 du 21 avril 2021) :

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<b>Grade</b>	<b>Effectifs budgétaire</b>	<b>Effectifs pourvus</b>
Attaché	4	2
Rédacteur Principal 1er classe	1	1
Rédacteur Territorial	1	0
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	4	4
Adjoint administratif de principal de 2ème classe (C2)	4	1
Adjoint administratif principal 2ème classe TNC 12h hebdo (C1)	1	1
Adjoint administratif (C1)	7	7
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
<b>Grade</b>	<b>Effectifs budgétaire</b>	<b>Effectifs pourvus</b>
Technicien	1	1
Agent de maîtrise	4	2
Adjoint Technique Principal 1ère classe	2	2
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	5	4
Adjoint technique (C1)	25	22
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
<b>Grade</b>	<b>Effectifs budgétaire</b>	<b>Effectifs pourvus</b>
Éducateur des APS principal 1ère classe	1	1

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'en raison de plusieurs départs et arrivées d'agents et d'un avancement de grade, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs :

➤ **Départs :**

- 1 Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- 1 Adjoint Administratif Principal 2<sup>e</sup> classe TNC 12h hebdo ;
- 1 Adjoint Technique Territorial à temps complet.

➤ **Arrivées :**

- 1 Rédacteur Territorial à temps complet ;
- 1 Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- 1 Adjoint Administratif Territorial à temps complet ;
- 4 Adjoints Techniques Territoriaux à temps complet.

➤ **Avancement de grade :**

- Adjoint administratif Territorial à temps complet à Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

De plus, considérant la nécessité de créer un poste de d'Adjoint Technique Territorial à temps complet.

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- Créer un poste de d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2022 ;
- Préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 ;
- Préciser que les postes de catégories B et A pourront, en l'absence de candidature de titulaires conformément aux critères être pourvus par des non titulaires ;
- Préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication auprès du Tribunal administratif de Lille ;
- Valider le tableau des effectifs mis à jour ci-après :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Grade	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus
Attaché	4	2
Rédacteur Principal 1er classe	1	1
Rédacteur Territorial	1	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	4	4
Adjoint administratif de principal de 2° classe (C2)	4	2
Adjoint administratif de principal de 2° classe TNC 12h hebdo (C1)	1	0
Adjoint administratif (C1)	7	7
FILIÈRE TECHNIQUE		
Grade	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus
Technicien	1	1
Agent de maîtrise	4	2
Adjoint Technique Principal 1ère classe	2	2
Adjoint technique principal de 2° classe (C2)	5	4
Adjoint technique (C1)	26	25
FILIÈRE SPORTIVE		
Grade	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus
Éducateur des APS principal 1ère classe	1	1

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 17 décembre 2021 et de la publication le  
17 décembre 2021  
Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 17 décembre 2021

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.